



SNJ FOPA
contact@snjfopa.fr



L'ensemble des organisations syndicales siégeant a imposé le report de la CAP concernant la liste d'aptitude (LA) des adjoints administratifs pour l'accès au corps des secrétaires administratifs (SA) du ministère de la Justice.

Déjà lors de la précédente LA, nous avons constaté et dénoncé le manque de transparence de l'administration dans la gestion des dossiers des postulants.

Nous déplorons cette année encore qu'il ne nous a pas été permis d'étudier l'ensemble des dossiers.

Nous exigeons que tout agent souhaitant être proposé et ayant rempli un acte d'engagement de mobilité en cas de promotion soit informé des suites réservées à sa demande :
la CAP examinant seulement les dossiers présentés par l'administration.

L'ensemble des représentants du personnel a préféré ne pas siéger afin de signifier à l'administration que ces pratiques ne peuvent perdurer dans l'intérêt de tous les agents.

De ce fait, l'administration a évoqué un possible groupe de travail sur la circulaire d'avancement afin d'harmoniser les pratiques de chaque direction pour les corps communs (fusionnés depuis 2009).

A ce jour, cette CAP est reportée au 28 mars prochain.

Les élus CAP.